

Les **conseillères** et les
conseillers d'orientation

SPPOM

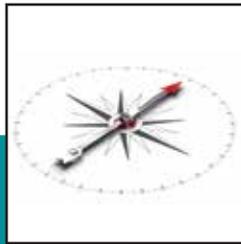
CONTRIBUENT à

guider vers des

PARCOURS

motivants et adaptés





Qu'est-ce que le service d'orientation ?

Leurs actions au quotidien

Les conseillères et les conseillers d'orientation (CO) détiennent une expertise au niveau de la relation individu-formation-travail. Ils évaluent le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu. Ils interviennent sur l'identité de la personne et sur sa connaissance de soi et de son environnement. Leur intervention vise à faciliter les choix personnels et professionnels, à rétablir l'autonomie sociale et professionnelle et à favoriser des projets de carrière cohérents pour la personne et son environnement.

Dans le milieu scolaire, en plus de son rôle-conseil auprès des membres de la direction, du personnel de l'école et des parents, le CO accompagne l'élève dans la découverte de soi (fonctionnement psychologique, conditions du milieu, ressources personnelles), l'exploration concrète et active des mondes de la formation et du travail, le développement de son autonomie, la prise de décisions, la confirmation du projet professionnel et la réalisation de ce projet.

Pour exercer cette profession, il faut être membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Pour y être admis et porter ce titre, les conseillères et conseillers d'orientation doivent détenir une maîtrise en orientation. Certains actes professionnels leur sont réservés en vertu de la loi.

- Offrent des entrevues de « counseling » individuel ou en petits groupes aux jeunes ou aux adultes ayant besoin d'être guidés quant à leurs choix scolaires ou professionnels.
- Répondent aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA) et aux élèves à risque en contribuant au choix de leur parcours scolaire, d'un milieu de stage ou d'un milieu de travail mieux adaptés.
- Rencontrent les élèves identifiés et référés par le personnel de l'école relativement à différentes problématiques de motivation scolaire ou de manque de sens par rapport à leurs études.
- Soutiennent le personnel enseignant dans la planification d'activités visant à faire le lien entre le monde scolaire, la vie adulte et le marché du travail.
- Jouent un rôle-conseil dans diverses tâches liées à l'organisation scolaire, à l'identification des caractéristiques des élèves, au classement des élèves et au plan d'intervention.
- Aident les jeunes et leurs parents à mieux comprendre le système scolaire et le monde du travail en vue de les outiller dans l'exercice de leurs choix.
- Organisent, planifient et animent, en classe ou dans d'autres milieux scolaires ou professionnels, des activités qui permettent aux participants de se questionner, d'augmenter leurs connaissances ou de mieux se connaître.
- Contribuent au développement de l'autonomie des élèves.

Une offre accrue de ce service permettrait...

- De travailler de concert avec le personnel enseignant à donner encore plus de sens aux apprentissages scolaires.
- De rencontrer davantage d'élèves sur une base individuelle ou en sous-groupe afin de les guider par rapport à leur présent et leur avenir.
- D'accompagner davantage les élèves en échec, en retard scolaire ou en manque de motivation dans le but de réduire le risque d'abandon scolaire (décrochage).
- De favoriser une meilleure compréhension des parcours scolaires et professionnels par les élèves en classe d'adaptation scolaire et leurs parents.
- D'assurer une meilleure qualité de l'information circulant sur le monde scolaire et professionnel dans les écoles et les centres.
- De bénéficier d'une personne-ressource et de soutien dans l'implantation des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP).
- D'offrir des services à tous les élèves ayant des besoins en orientation, dans un souci de prévention et de soutien, plutôt que de cibler seulement les élèves démotivés ou en fin de parcours.